

**PROCES-VERBAL N° 9
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 24 JUIN 2019 A 20H15**

Monsieur Alain Favre, Président du Conseil, ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers et le public et en souhaitant la bienvenue à Mmes Laurent et Silva du bureau MEL architecture Sàrl de Fey. Il donne la parole à la secrétaire.

1. Appel

Sont excusés : Mmes Viviane FAVRE et Valérie PETOUD

MM. Jean-Pierre ALLAZ, Philippe MARTIN et Philippe PETOUD

30 conseillers sont présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 8 du 17 décembre 2018
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Présentation du projet de rénovation du Collège par MEL Architecture
7. Préavis n° 01-2019 relatif à l'affectation de la parcelle N° 140, bâtiment du Collège
8. Préavis n° 02-2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réaffectation du Collège
9. Préavis n° 03-2019 relatif à la gestion et les comptes de l'exercice 2018
10. Elections du président, du vice-président, des scrutateurs et des suppléants pour l'année 2019-2020
11. Propositions individuelles
12. Divers

3. Adoption du procès-verbal no 8 du 17 décembre 2018

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Aucune remarque n'est formulée, il est accepté à l'unanimité par un levé de main.

4. Communications du bureau

- a) L'élection complémentaire à la Municipalité, en remplacement de Mme Sandrine Favre, se déroulera le dimanche 30 juin. Un éventuel deuxième tour aura lieu le dimanche 21 juillet. Le Président rappelle les éléments indispensables pour la prise en compte du vote, soit la date de naissance et la signature. La carte de vote ne doit en aucun cas se trouver dans l'enveloppe jaune qui contiendra uniquement le bulletin de vote.

- b) L'automne 2019 sera chargé avec les élections nationales prévues le :
- 20 octobre : Conseil des Etats et Conseil national – 1^{er} tour
- 10 novembre : Conseil des Etats – 2^{ème} tour
Merci de réserver les dates.
- c) Dans le but de préparer le terrain pour l'avenir, le Président invite les conseillers à s'intéresser aux postes de président et vice-président du Conseil.

5. Communications municipales

M. Dominique Dafflon donne les informations suivantes :

- 1) Il excuse Mme Sandrine Favre qui n'a pas souhaité participer à la séance. Il regrette son départ, a eu du plaisir à collaborer avec elle et la remercie pour le travail effectué.
- 2) Dans l'affaire qui oppose la commune à M. Eric Favre, le Tribunal fédéral devrait rendre rapidement une décision.
- 3) Quant à la plainte pénale engagée par M. Eric Favre, deux personnes ont été entendues. M. Dafflon est convoqué en juillet, il a été délié du secret de fonction.

6. Présentation du projet de rénovation du Collège par MEL Architecture

A l'aide du beamer, Mmes Silva et Laurent présente les plans de réaménagement du collège, la disposition des locaux et les idées de mobilier. Elles répondent aux interrogations concernant :

- les places de parc : aucune place supplémentaire prévue (parking de l'église) ;
- la ventilation : elle est prévue mais pas aux normes Minergie ;
- l'isolation : une isolation intérieure est prévue, les façades restent, le bâtiment est classé aux monuments historiques ;
- l'acoustique : aucune isolation phonique n'est prévue ;
- la charpente : selon l'état des lieux, la charpente est bonne, il n'y a pas de fuite ;
- le désamiantage : un diagnostic devra être fait. Un éventuel désamiantage n'est pas prévu dans le préavis ;
- sorties incendie : les deux sorties sur l'extérieur seront mises aux normes ;
- le mobilier : certains objets seront repris mais il y aura également du mobilier neuf ;
- assainissement du sol : rien n'a été prévu ;
- local technique et serveurs : le local se trouvera au sous-sol, le back-up informatique se fera tel qu'actuellement.

Remarques de la Municipalité

- La charpente actuelle est en bon état et jolie. Il est souhaité de la valoriser plutôt que de la cacher sous un faux-plafond.
- Le mobilier utilisé dans les locaux du Talent est âgé. La Municipalité sera vigilante aux coûts lors de l'ameublement des nouveaux locaux.
- La disposition des étages (bureaux au rez et salles de réunion à l'étage) était une volonté car le but premier d'une administration est d'accueillir ses citoyens.
- Les salles du 1^{er} étage y compris le bureau de vote seront à disposition des sociétés locales et associations diverses.
- Les locaux du Talent seront si possible loués dans l'état actuel comme surface commerciale. S'il n'y a pas de preneur, ils pourraient être réaménagés en appartement(s).

La parole n'étant plus demandée, Mmes Laurent et Silva quittent la séance à 20h50 après avoir reçu des remerciements.

7. Préavis n° 01-2019 relatif à l'affectation de la parcelle N° 140, bâtiment du Collège

- a) Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Pierre-Alain Dévaud.

La commission a comparé les propositions des trois bureaux d'architectes. Elle a consulté la correspondance échangée avec le canton relative à la modification d'affectation de la zone et elle a constaté qu'il serait impossible de le faire sans un changement du plan général d'affectation (PGA). Le projet paraît adéquat et le bâtiment sera entièrement rénové. Elle encourage la Municipalité à entreprendre tous les travaux nécessaires afin de diminuer au maximum la dépendance aux énergies fossiles. Elle propose d'accepter le projet tel que présenté.

- b) Discussion

A la remarque de M. Stéphane Favre qu'il est possible de modifier l'affectation, M. Dafflon explique que la révision du PGA induirait une densification avec des bâtiments de plusieurs étages ainsi que le remplissage des disponibilités. En outre, la procédure contre M. Eric Favre oblige la commune à ne pas modifier les règles tant qu'elle est en cours de traitement. D'autres solutions ont été envisagées telles que garderie, appartements protégés ou pour le personnel communal, EMS etc, elles sont difficilement réalisables.

Mme Fitzé précise qu'il est impensable d'installer une garderie dans ces locaux et que le lieu n'est pas propice à des appartements protégés. La procédure contre M. Eric Favre va être longue et il faut investir maintenant.

MM. Morier et Natale estiment qu'il faudra investir dans tous les cas, soit pour réaffecter le bâtiment, soit pour le rénover et le réaménager. Avec cette proposition, la commune investit à bon escient.

M. Angelini comprend que le sujet provoque beaucoup d'émotions mais il considère que c'est le bon moment pour faire des travaux. Un cahier des charges a été donné aux trois architectes. Il rejoint les remarques formulées par MM. Vincent Favre et Michel Roulin qui déplorent que les conseillers n'ont pas pu consulter le projet avant la séance et que peu d'information ont été transmises avec le préavis. Il est conseillé à la Municipalité d'agir différemment la prochaine fois.

M. Dévaud rappelle que le bâtiment est vide et qu'il le restera si on ne fait rien. Il est possible de modifier l'affectation mais les démarches sont longues et compliquées.

- c) Décision

Le vote par bulletin secret est demandé. Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 01-2019 ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission ad hoc.

Bulletins délivrés : 30

Bulletins rentrés : 30

Le Conseil communal décide avec 19 voix pour
8 voix contre
3 blancs

- D'approuver les travaux projetés en vue du changement d'affectation du bâtiment du Collège en Administration communale.

8. Préavis n° 02-2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réaffectation du Collège

- a) Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Michel Favre.

Il a été porté à la connaissance de la commission que les locaux communaux actuels pourraient être loués CHF 2'000.— par mois environs. Ce montant ne couvre pas l'entier des intérêts et amortissements mais elle estime que le risque financier est supportable car l'emprunt représente une charge mensuelle de CHF 3'100.—. La commune dispose de liquidités suffisantes pour prélever sur le ménage courant, les montants nécessaires au fur et à mesure. Les effets de l'emprunt sur la péréquation sont difficiles à estimer mais la commune ne serait plus contributeur. Elle regrette qu'une étude plus complète avec des tarifs précis n'ait pas été faite et le poste lié au mobilier paraît trop élevé. Elle propose d'accepté le projet tel que présenté.

- b) Discussion

M. Morier précise que le montant de CHF 1'350'000.— correspond à une enveloppe globale maximale selon une estimation de l'architecte. En cas de désamiantage, les frais viendront diminuer le montant disponible. Le plafond d'endettement sera revoté à la nouvelle législature, dans 2 ans. La commission des finances souhaite obtenir un plan d'investissement pour déterminer plus précisément les besoins financiers de la future législature.

M. Vincent Favre rappelle que cette demande avait déjà été formulée par une commission de gestion/finances lors de précédentes législatures. Il soutient la commission des finances pour l'obtention un plan d'investissement à long terme.

M. Angelini expose les détails des marchés publics. L'architecte, qui connaîtra l'enveloppe à sa disposition, établira les demandes d'offres en conséquence.

M. Rieubon imagine que si on investit CHF 1.3 mio pour l'école, rien ne sera fait à la grande salle.

M. Dafflon acquiesce. Il complète par le fait qu'il est hors de question de dépenser d'avantage. De plus, aucune banque ne prêterait en raison du plafond d'endettement.

M. Morier ajoute que de toute manière, les deux projets ne peuvent se faire simultanément.

- c) Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 02-2019 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Oui le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil communal décide avec 26 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

- D'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 1'350'000.— pour la réaffectation de notre collège. Les travaux seront financés d'une part par un emprunt de CHF 940'000.— qui sera amorti sur une durée de 30 ans et d'autre part, par CHF 410'000.— prélevés sur le ménage courant.

9. Préavis n° 03-2019 relatif à la gestion et les comptes de l'exercice 2018

- a) Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Jean-Michel Favre.

La commission a analysé les documents mis à sa disposition et a obtenu les réponses à ses questions. Elle mentionne :

- les frais de maintenance informatique trop élevés : la charge est donnée à la Municipalité de revoir les contrats ;
- la forte hausse de l'enlèvement du bois : il est demandé à la Municipalité d'investiguer afin d'en comprendre les raisons ;
- l'augmentation des disponibilités : une marge de manœuvre est donnée à la Municipalité pour d'éventuels investissements.

Elle rejoint la Municipalité concernant la problématique des déchets plastiques et demande d'y remédier afin de ramener le compte à l'équilibre.

Elle propose d'approuver les comptes 2018 avec un excédent de revenus de CHF 8'963.07.

- b) Discussion

Le Président reprend les comptes par ordre administratif. Les chiffres ne font l'objet d'aucune remarque.

Les chiffres du bilan font intervenir M. Dévaud concernant les actions de la Romande Energie. Ces dernières pourraient être vendues à la ville de Lausanne et ainsi obtenir des liquidités.

- c) Décision

Le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission :

- Vu le préavis municipal no 03-2019 ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Oui le rapport de la commission de gestion ;

Le Conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés,
- D'en donner décharge à la Municipalité.

10. Election du Président

Le Président donne la parole au Vice-président, M. André Favre. M. Alain Favre poursuit son mandat. Aucune autre proposition n'est formulée.

- M. Alain Favre est élu par acclamations et avec remerciements.

Election du Vice-président

M. André Favre se représente également. Aucune autre proposition n'est avancée.

- M. André Favre est élu par acclamations et avec remerciements.

Elections des scrutateurs et suppléants

Mmes Viviane Favre et Mireille Fitzé poursuivent leurs mandats de scrutatrices.

Mmes Isabelle Roulin et Béatrice Leuenberger également en tant que suppléantes.

Le bureau 2019-2020 est élu par acclamations.

11. Propositions individuelles

Néant.

12. Divers

➤ M. Bertrand Favre demande :

a) qu'elles seront les indemnités versées à Mme Sandrine Favre.

M. Dafflon répond qu'un projet de règlement est dans les mains de la commission des finances. Il n'a pas été présenté ce jour pour ne pas rallonger la séance, son adoption est prévue en décembre 2019. Aucune indemnité ne sera versée tant que le règlement ne sera pas adopté.

b) de déplacer le grillage du terrain de foot, côté ouest, pour permettre aux véhicules de parquer en épi. Actuellement, lors de grandes manifestations, les visiteurs parquent sur les terrains privés voisins.

La Municipalité étudiera la proposition et sera plus attentive lors des locations.

c) que des investissements soient entrepris à la déchetterie notamment le bétonnage du sol et le réaménagement des bennes.

La Municipalité prend acte.

d) les raisons pour lesquelles un trottoir n'a pas été construit lors des travaux vers la propriété de M. Alain Villaz.

La Municipalité n'a pas souhaité exproprier le propriétaire.

➤ A la question de M. Jean-Michel Favre, la Municipalité répond que le radar pédagogique est installé durant 2-3 mois à un endroit avant d'être déplacé. Il est prévu de le poser dans les zones 30.

➤ M. André Favre souhaite qu'un meilleur emplacement soit trouvé pour le banc en bois fabriqué lors du giron des jeunesses.

La Municipalité est d'accord.

➤ M. Stéphane Favre interroge si la grille située à l'entrée du congélateur communal est raccordée car lors des fortes intempéries du 15 juin, elle était inondée.

La Municipalité lui répond négativement. Il s'agit d'un puits perdu.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h40.

Le Président :


A. Favre



La Secrétaire :


Y. Morier